



Résultats de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2023

Mise en œuvre d'une réduction de capital par réduction de la valeur nominale des actions

Lyon, France, le 29 juin 2023 – Le groupe ALGREEN spécialisé dans l'agroalimentaire multi-activité, ayant pour stratégie d'intégrer des entreprises, des industries, des exploitations agricoles et des marques au sein d'un même groupe tout en privilégiant des PME traditionnelles et innovantes, annonce ce jour les résultats de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2023.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 juin 2023 a approuvé à une majorité de 96% toutes les résolutions inscrites à l'ordre de jour.

Il est précisé que le quorum à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société s'est établi à 61.36%.

Il est précisé que le Conseil d'administration a proposé en séance d'actualiser le montant de la perte estimée de l'exercice social ouvert le 1er avril 2023 mentionné à la 1^{ère} résolution inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2023 (d'un montant d'au moins 1.508.452,35 euros), pour le porter à 22.962.497,91 euros en raison du grand nombre d'actions émises au résultat de la conversion d'OCEANE depuis la réunion du Conseil d'administration ayant arrêté le texte des résolutions.

Il est par ailleurs rappelé que la 3^{ème} résolution inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2023 prévoyait initialement d'autoriser le Conseil d'administration à réduire le capital social par réduction de la valeur nominale des actions de 4 euros (à l'issue de la mise en œuvre du regroupement d'actions faisant l'objet de la 2^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire) à 0,17 euro par action. Le Conseil d'administration a proposé d'amender le projet de texte de cette résolution afin que la valeur nominale de l'action, à l'issue de la réalisation de cette réduction de capital, soit plutôt ramenée à 0,021 euro (au lieu de 0,17 euro) afin de permettre à la Société de disposer, de manière plus durable, d'une valeur nominale par action inférieure au cours de bourse de l'action à l'issue de cette opération.

Ces propositions d'amendement ont été présentées aux actionnaires présents en assemblée générale extraordinaire et ont été discutées en séance, afin que chacun



des actionnaires soit parfaitement éclairé et puisse en connaissance de cause participer au débat.

Le texte des résolutions ainsi amendé a été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Constatation de l'augmentation de capital

Suites à la conversion de 67 OCEANES en actions, le conseil d'administration du 16 mai et du 28 juin 2023 a constaté une augmentation de capital 25.306.108,89€ soit une création de 2.505.555.338 actions.

66.336.633 actions au titre de la conversion de la valeur nominale des OCEANE et 2.439.218.705 actions au titre d'indemnités venant compenser un prix de conversion des OCEANE inférieur à la valeur nominale des actions.

Le nouveau capital social est de 38.426.444,85€ composé de 3.804.598.502 actions au nominal de 0.0101 euros.

Réduction du capital social par réduction de la valeur nominale des actions

Le Conseil d'administration réuni le 28 juin 2023, faisant usage de la première résolution approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le même jour, a décidé de réduire le capital social de la Société de 38.426.444,85 euros à 19.022.992,51 euros, par voie de diminution de la valeur nominale des actions composant le capital social à 0,005 euro, et inscription d'une somme de 19.403.452,34 euros à un compte de réserves indisponibles destiné à l'imputation des pertes futures.

Le capital social de la Société s'élève désormais à 19.022.992,51 euros, composé de 3.804.598.502 actions de 0,005 euro de valeur nominale chacune.

Regroupement d'actions de la Société

La Société rappelle que l'assemblée générale des actionnaires réunie le 28 juin 2023 a approuvé une résolution permettant la réalisation d'un regroupement de ses actions, sous réserve de la réalisation préalable de la réduction de capital motivée par des pertes par réduction de la valeur nominale susvisée, de sorte que 800 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,005 euro soient échangées contre 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 4 euros.

Le Conseil d'administration, réuni le 28 juin 2023, a décidé le lancement du regroupement des actions de la Société. La Société communiquera très prochainement sur la mise en œuvre de cette opération.



Vous pouvez retrouver le PV de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2023 sur le site de la Société : <https://algreen.fr/investisseurs/>

Notre identité :

Le groupe Algreen, acteur français spécialisé dans l'industrie et la distribution de produits alimentaires, est spécialisé dans l'agroalimentaire multi-activité ayant pour stratégie d'intégrer des entreprises, des industries et des marques au sein d'un même groupe tout en privilégiant des PME traditionnelles et innovantes.

Notre ambition est de devenir un acteur majeur de l'agroalimentaire en Europe auprès des consommateurs tout en respectant l'environnement, la santé et le « made in local ».

Retrouvez toute l'information relative au groupe ALGREEN :

<https://algreen.fr/investisseurs/>

Contact : investisseurs@algreen.fr

ALGREEN (Euronext Growth Paris, Ticker : ALGRE- ISIN : FR001400GZ72), acteur français spécialisé dans l'industrie et la distribution de produits alimentaires.

